

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....17  
Absents : .....2  
Pouvoirs : .....2  
Pour : .....  
Contre : .....  
Abstention : .....

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 20 mars 2026**  
.....

Date de la convocation :  
16 mars 2026 / 18 mars 2026  
Date d'affichage de la convocation :  
17 mars 2026  
Date de la publication de la délibération :  
**23 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. Jean-Pierre HEMON, le plus âgé des membres du conseil.

Etaient présents : D. LE GOFF, AM. POUPON, S. SIMON, S. CAUGANT, P. BOUSSARD, S. FAIELLO, M. BARGAIN, JP. HEMON, S. SOUBEN, JR. TANGUY, C. L'HARIDON, J. GUICHEN, S. TANGUY, Y. CHAMPION, P. DAGORN, R. NAVARRETE, JY. STANQUIC.

Etaient absentes : G. QUEAU, excusée, donne procuration à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, donne procuration à JY. STANQUIC

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/07

### ELECTION DU MAIRE

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,*

*Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,*

*Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,*

Après un appel à candidature, il est proposé le nom de :

- M. LE GOFF David
- M. NAVARRETE Régis

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires. Un procès-verbal est établi.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

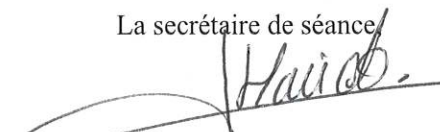
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages nuls/blancs :	0
Soit nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

ont obtenu :

- M. LE GOFF David : quinze (15) voix
- M. NAVARRETE Régis : quatre (4) voix

M. David LE GOFF ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Le Président de séance,  
  
Jean-Pierre HEMON  


La secrétaire de séance,  
  
Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....17  
Absents : .....2  
Pouvoirs : .....2  
Pour : .....19  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 20 mars 2026**  
.....

Date de la convocation :

16 mars 2026 / 18 mars 2026

Date d'affichage de la convocation :

17 mars 2026

Date de la publication de la délibération :

**23 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, AM. POUPON, S. SIMON, S. CAUGANT, P. BOUSSARD, S. FAIELLO, M. BARGAIN, JP. HEMON, S. SOUBEN, JR. TANGUY, C. L'HARIDON, J. GUICHEN, S. TANGUY, Y. CHAMPION, P. DAGORN, R. NAVARRETE, JY. STANQUIC.

Etaient absentes : G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, pouvoir à JY. STANQUIC

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/08

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,  
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,  
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints,  
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....17  
Absents : .....2  
Pouvoirs : .....2  
Pour : .....  
Contre : .....  
Abstention : .....

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 20 mars 2026**  
.....

Date de la convocation :  
16 mars 2026 / 18 mars 2026  
Date d'affichage de la convocation :  
17 mars 2026  
Date de la publication de la délibération :  
**23 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. Jean-Pierre HEMON, le plus âgé des membres du conseil.

Etaient présents : D. LE GOFF, AM. POUPON, S. SIMON, S. CAUGANT, P. BOUSSARD, S. FAIELLO, M. BARGAIN, JP. HEMON, S. SOUBEN, JR. TANGUY, C. L'HARIDON, J. GUICHEN, S. TANGUY, Y. CHAMPION, P. DAGORN, R. NAVARRETE, JY. STANQUIC.

Etaient absentes : G. QUEAU, excusée, donne procuration à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, donne procuration à JY. STANQUIC

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/09

### ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,*

*Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,*

Après un appel à candidature, il a été constaté le dépôt d'une liste :

- Liste SIMON Stéphane

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires. Un procès-verbal est établi.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages blancs :	5
Soit nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

L'unique liste a obtenu quatorze (14) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- |                     |                          |                     |                          |
|---------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|
| - SIMON Stéphane    | 1 <sup>er</sup> adjoint  | - BOUSSARD Pierrick | 3 <sup>ème</sup> adjoint |
| - POUPON Anne-Marie | 2 <sup>ème</sup> adjoint | - CAUGANT Stéphanie | 4 <sup>ème</sup> adjoint |

Le Maire,

  
David LE GOFF



La secrétaire de séance,

  
Catherine L'HARIDON